

RECRUTEMENT EN CONTRAT LOCAL

Le Lycée Franco-Australien de Canberra / Telopea Park School

www.telopea.act.edu.au

recrute en contrat local pour une prise de fonction au **1^{er} août 2019**:

- VACANT: Un poste d'enseignant(e) français(e), **Professeur(e) des écoles**, titulaire de l'Education Nationale française
- SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS: 4 postes d'enseignant(e)s français(e)s, **Professeur(e)s des écoles**, titulaires de l'Education Nationale française
- SUSCEPTIBLE D'ETRE VACANT : un poste d'enseignant(e) français(e), **Professeur(e) de Mathématiques avec complément de service en Technologie**, titulaire de l'Education Nationale
- SUSCEPTIBLE D'ETRE VACANT : un poste d'enseignant(e) français(e), **Professeur(e) de Physique-Chimie avec possibilité d'enseigner les mathématiques en collège ainsi que la technologie**, titulaire de l'Education Nationale
- SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS : 2 postes d'enseignant(e)s français(e)s, **Professeur(e)s d'Histoire Géographie dont l'un avec complément de service en Sciences économiques et sociales**- titulaires de l'Education Nationale

Pour candidater

Les candidatures se font par le formulaire en annexe, à compléter et à envoyer à l'adresse suivante :
lfacrecrutement2019@gmail.com

Merci également de joindre les pièces suivantes sous format pdf :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Le dernier avis de notation administrative
- Le dernier rapport d'inspection

Si votre candidature est retenue, il vous sera demandé de fournir d'autres documents dont un état des services (Primaire : à demander à l'IA) ou une copie de votre fiche i-prof (Secondaire)

Prière d'adresser toute demande particulière, par email uniquement à l'adresse sus mentionnée

Un accusé de réception de votre candidature vous sera envoyé par email.

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 31 janvier 2019

Conditions générales d'emploi

Le LFAC/TPS est un établissement binational et bilingue de droit public australien.

Le contexte de ce lycée étant différent de celui des écoles françaises à l'étranger, de bonnes capacités d'adaptation sont requises pour y exercer.

Un bon niveau de connaissance et de pratique de l'anglais est nécessaire pour travailler en équipe avec les collègues australiens- niveau C1 / CECRL.

Le lycée est homologué par le Ministère français de l'Education Nationale. L'obtention d'un contrat local au LFAC/TPS permet aux personnels recrutés de demander le statut de détaché auprès du Ministère de l'Education Nationale.

Son administration et ses règles de fonctionnement (horaires et calendrier annuel) sont celles d'un établissement public de l'ACT (Australian Capital Territory).

https://www.education.act.gov.au/school_education/term_dates_and_public_holidays

Les agents recrutés signent un contrat avec « l'ACT Education Directorate » (département de l'éducation du Territoire de la Capitale Australienne. Par conséquent, les conditions de travail et de salaire offertes sont celles des enseignants de l'ACT (échelon 1.1 à 3.2 pour les postes d'enseignants).

<https://www.education.act.gov.au/employment/payrates>

Une prime d'installation de 5.000 AU\$ est offerte aux professeurs nouvellement recrutés depuis l'étranger.

En fin de contrat, les sommes versées par l'employeur dans le cadre de leur fonds de pension (9.25% du salaire brut) sont recouvrables, soit environ 6% des salaires versés pendant la durée du contrat.

Les élèves préparent les examens français (Brevet, Bac), les diplômes australiens (Year 10 et Year 12 Certificate) et l'école suit les recommandations définies par l'IBO (International Baccalaureate Organisation) dans le secondaire australien.

David Binan
Proviseur

Travailler à Telopea Park School / lycée franco-australien

Le Lycée Franco-Australien de Canberra, son statut

Le Lycée Franco-Australien propose une scolarité bilingue de la Grande Section jusqu'à la Terminale. Les élèves sont scolarisés dans l'enceinte de Telopea Park School jusqu'au premier semestre de Première, et ensuite à Narrabundah College.

Ces deux établissements sont des établissements de droit public australien. Ils sont administrés par l'ED (Education Directorate) qui dépend lui-même du gouvernement de l'ACT (Australian Capital Territory). Le Lycée Franco-Australien de Canberra est donc hébergé au sein de deux structures australiennes.

Cette école a pour objectifs d'assurer un enseignement bilingue de qualité, en français et en anglais, et de promouvoir le bilinguisme dans son programme scolaire.

Le Lycée Franco-Australien de Canberra est **homologué par le ministère de l'Éducation nationale**, ce qui signifie que son enseignement est reconnu conforme aux programmes en vigueur en France. Il assure la préparation aux mêmes examens et diplômes (brevet et baccalauréats généraux L et S) et est soumis au contrôle de l'Inspection générale de l'Éducation Nationale.

Telopea Park School (environ 1450 élèves pour la Rentrée de février 2019) comporte une section primaire de la Grande section à la Sixième, entièrement bilingue, et une section secondaire de la 5ème à la Première (semestre 1) (Year 7 à Year 10). Au primaire, les programmes font l'objet d'une harmonisation entre les programmes français et australiens.

Le LFA, organisation hiérarchique

Cette structure, binationale et bilingue, administrée par les autorités éducatives australiennes, est dotée d'une organisation hiérarchique double.

La Principale australienne de l'établissement est chef d'établissement, responsable légal et juridique pour l'ensemble de l'établissement primaire et secondaire, courant bilingue et courant anglais, auprès des autorités australiennes. Elle est assistée de trois adjoints (Deputy

Principal), un pour le primaire, un pour le secondaire et un en charge notamment du personnel sur la totalité de la structure.

Le Proviseur est le chef d'établissement français nommé par l'AEFE. Il est le supérieur hiérarchique de l'ensemble de l'équipe française, primaire et secondaire. Il en assure le recrutement et le suivi de carrière. Il est garant du respect des enseignements des programmes français et en assure le pilotage en collaboration avec l'équipe de direction. Il représente l'administration française au sein de l'établissement. Il est assisté d'une responsable / directrice pour le Primaire également appelée dans l'établissement 'conseillère pédagogique'. Celle-ci coordonne l'activité pédagogique de la partie primaire française. Elle fait partie de l'équipe de direction du primaire comme de l'équipe de direction de l'établissement. Le Proviseur est également assisté d'une Proviseure adjointe (French Bac Coordinator) en charge notamment des Premières et des Terminales sur le deuxième site, Narrabundah College.

Les enseignants français « Recrutés Locaux » sont des enseignants titulaires de l'Education Nationale Française. Ils sont recrutés par le Lycée franco-australien de Canberra pour travailler dans le cadre du Département de l'Education du Territoire de la Capitale de l'Australie avec lequel ils signent un contrat d'une durée de deux ans renouvelable sous certaines conditions.

Ce contrat ouvre droit à une **demande de détachement administratif** auprès du Ministère de l'Éducation nationale française.

Contrairement à la grande majorité des établissements français à l'étranger qui sont gérés par un Conseil de Gestion parentale, le Lycée Franco-Australien de Canberra est un établissement public australien. La législation en vigueur dans l'ACT s'applique donc intégralement au fonctionnement de l'établissement. Celui-ci est financé par le gouvernement australien et l'Etat Français.

La culture du Lycée Franco-Australien de Canberra

L'environnement éducatif de l'établissement est de culture anglo-saxonne ; il est caractérisé par une grande participation des parents dans la vie de l'école. L'établissement est complexe : il n'est ni français, ni australien, sans doute les deux à la fois, mais il fonctionne suivant la législation australienne.

Il est donc essentiel de :

- faire preuve d'une grande ouverture d'esprit en acceptant qu'un système éducatif puisse avoir des caractéristiques différentes du système français ;
- faire preuve de capacités d'adaptation ;
- vouloir travailler en équipe et en particulier avec ses collègues australiens ;
- être ouvert et disponible à l'ensemble des partenaires de la communauté scolaire

Enfin, il faut insister sur le fait qu'une **bonne maîtrise de la langue anglaise- niveau C1- est nécessaire** pour une intégration professionnelle réussie au sein de la communauté scolaire et aussi, à l'évidence, pour l'intégration dans la vie locale australienne.

Le conjoint et le visa de travail

Le visa obtenu (403) permet au conjoint ou au partenaire de travailler en Australie.

ANNEXE

CANDIDATURE A UN POSTE D'ENSEIGNANT

RENTREE AOUT 2019

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Poste demandé :

Nom : Prénom (s) :

Date de naissance :

Courriel :

Téléphone :

Situation familiale :

Adresse :

Nom, prénom, date de naissance et profession du conjoint/partenaire :

Noms, prénoms, dates de naissance des enfants, leur niveau de scolarisation actuel :

1.

2.

3.

4.

Grade (1) : Agrégé Certifié Professeur des écoles Autre

Echelon : Date de titularisation :

Date de la dernière inspection :

Note pédagogique : Note administrative :

Niveau d'anglais : Parlé (1) TB B Moyen Lu (1) TB B Moyen Ecrit (1) TB B Moyen

(1) Entourer la bonne réponse

Diplômes universitaires (nom/université/durée d'études/année d'obtention) :

1.

2.

3.

Qualifications complémentaires susceptibles d'étayer votre candidature :

Expérience professionnelle (en commençant par l'année en cours)

Années	Nom de l'établissement (Ecole / Collège / Lycée)	Département/Pays	Classes/Disciplines enseignées



Lycée franco - australien
de Canberra

